

## MOTION PRESENTÉE AU C.A. DU 28/02/2011

Les représentants des enseignants et des parents d'élèves élus au C.A. proposent la motion suivante :

### **MOTION portant sur la D.H.G.**

Les représentants des parents d'élèves et des enseignants élus au C.A. du collège J.J. ROUSSEAU d'Argenteuil expriment leur refus de la dégradation des conditions d'études et de travail qui résultera de la logique purement comptable qui fonde la politique éducative du gouvernement.

Le collège J.J. ROUSSEAU est un établissement qui accueille des élèves en grande difficulté scolaire et dont une part importante des familles relève de P.C.S. défavorisées. En effet, c'est un **établissement « de type 1 » dans le référentiel de la « typologie des collèges de l'académie »**. Cela signifie que c'est un collège « accueillant les plus grandes part d'élèves susceptibles de rencontrer (ou d'avoir rencontré) des difficultés scolaires ». Dans cet établissement Z.E.P., **il est donc indispensable**, pour assurer une égalité des chances par rapport aux élèves issus de milieux plus favorisés, **de limiter l'effectif des classes et de pouvoir mettre en place des dispositifs permettant de remédier aux difficultés des élèves**. Le 8 février 2011, l'inspection académique du Val d'Oise a reçu une délégation de représentants des sections locales de la F.C.P.E. et du S.N.E.S. en audience. Lors de cette réunion, les arguments fondant la demande d'un supplément de dotation ont pu être entendus par l'inspection. Mais en dehors de l'annonce d'un abondement de 3h de la dotation afin de faire en sorte que les professeurs d'arts plastiques et d'éducation musicale ne complètent pas leur service dans un autre établissement aucune proposition n'a été faite par l'inspection.

**L'inspection académique persiste à prendre en compte un effectif total de 401 élèves malgré les arguments avancés par la délégation sur cette sous-estimation manifeste du nombre d'élèves**. De plus, les critères utilisés par l'inspection académique pour mesurer la difficulté scolaire sont essentiellement des critères sociaux, masquant ainsi le fait que le collège accueille des élèves en difficulté scolaire extrême notamment en ce qui concerne la maîtrise de la langue française (le collège était pourtant classé 93<sup>e</sup> sur 102 aux évaluations d'entrée en 6<sup>e</sup> de 2007). Ainsi, **avec la dotation prévue par l'inspection académique, le collège serait contraint de fermer 2 classes** (en plus des 2 classes fermées l'an passé) **et de supprimer quantité d'heures d'enseignement en français et en mathématiques**. Le sureffectif des classes et l'abandon de l'essentiel des dispositifs de médiation aux difficultés des élèves entraîneront d'importantes difficultés dans la gestion des comportements parfois violents des élèves et ne permettront plus de donner à chaque élève une vraie chance de réussir sa scolarité.

Dans ces conditions, **une dégradation sensible du climat de l'établissement et de la qualité de l'enseignement est inévitable ; cette dégradation creusera encore davantage l'écart avec les élèves issus de milieux plus favorisés**. Les représentants des parents d'élèves et des enseignants refusent de se résoudre à une telle situation. Aussi appellent-ils à **voter contre la répartition et le chiffrage de la D.H.G. de l'établissement pour la rentrée 2011 et à poursuivre la mobilisation, déjà engagée avant les vacances de février, pour que soient réévaluées les conditions de la rentrée 2011 pour le collège J.J. ROUSSEAU et pour l'ensemble des établissements de l'Education Nationale**.

Pour les représentants des parents d'élèves :

Marie-Christine RAULT  
élue F.C.P.E. au C.A.



Pour les représentants des personnels :

Jérôme CERISIER  
élu S.N.E.S – F.S.U. au C.A.

